



Communiqué de presse 28 novembre 2008

La Suisse occidentale s'engage en faveur de la reconduction et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Les cantons membres de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) ont affirmé, lors d'une conférence de presse ce vendredi à Berne, leur soutien unanime à la reconduction et à l'extension de cet accord à la Bulgarie et la Roumanie. Sept conseillers d'Etats ont fait part des expériences vécues par leurs cantons respectifs depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP en 2002.

Président de la CGSO, le ministre jurassien Michel Probst souligne combien la Suisse occidentale est représentative des rapports entre l'Union européenne et la Suisse. "Sur les 16 cantons frontaliers, six d'entre eux sont membres de la CGSO et entretiennent des relations étroites avec leurs voisins français et italiens". Pour son collègue vaudois Pascal Broulis, la libre circulation est décisive pour l'économie et la prospérité en Suisse. "Elle contribue à la création et à la pérennisation des emplois, sans compter qu'un marché du travail ouvert améliore les perspectives de compétitivité des entreprises et permet à l'économie suisse de conserver son attractivité".

Le conseiller d'Etat fribourgeois Pascal Corminbœuf en veut pour preuve le doublement des exportations fribourgeoises à destination de l'Union européenne entre 2000 et 2007. Constat qui vaut notamment pour l'économie fromagère et l'industrie alimentaire, très présentes dans le canton de Fribourg.

Pour Philippe Perrenoud, conseiller d'Etat bernois en charge notamment de la santé publique, le bassin d'emploi national est trop restreint pour générer la quantité de spécialistes dont le système de santé publique a besoin: "Dans le domaine de la médecine de pointe, la Suisse ne pourra se maintenir au meilleur niveau mondial sans les échanges de savoirs et de compétences menés à l'échelle européenne". Et de mentionner le cas de l'Hôpital de l'Île, le centre hospitalier universitaire bernois: sur les 42 professeurs en médecine, 10 proviennent de l'UE tout comme un tiers de ses 1'118 médecins. "Il est clair que sans ce personnel hautement qualifié, nous aurions de grandes difficultés à maintenir notre niveau d'excellence".

L'expérience genevoise est tout aussi explicite: "En concentrant près de 75% des emplois de l'agglomération, le canton de Genève ne peut pas satisfaire les besoins en travailleurs avec sa seule population résidente", précise le conseiller d'Etat Robert Cramer. "Les multinationales et le secteur bancaire doivent pouvoir recourir à du personnel en faisant appel au marché européen voire mondial". D'autant que le marché de l'emploi genevois a connu une grande croissance avec, en octobre 2008, un nombre d'emplois jamais encore observé et près de 850 entreprises créées chaque année depuis 1999. "Si l'entrée en vigueur des accords bilatéraux a coïncidé avec un redémarrage du taux de croissance de l'économie, à l'heure où les perspectives économiques sont plus incertaines, le maintien de bonnes conditions cadres pour la région est essentiel", plaide Robert Cramer.

Même constat dans le domaine des technologies. Chef du département de l'économie du canton de Neuchâtel, Bernard Soguel constate que le chômage a connu une baisse notable dans son canton alors que les salaires ont évolué de manière positive. "Dans l'horlogerie, où la proportion de travailleurs frontaliers atteint un tiers de la main-d'œuvre, les salaires ont fortement progressé et ont notamment bénéficié aux travailleuses et travailleurs les moins qualifiés", relève Bernard Soguel.

Président du conseil d'Etat valaisan, Jean-Michel Cina rappelle pour sa part que les accords bilatéraux comportent deux avantages fondamentaux: "sur le plan politique, ils permettent de régler de manière pragmatique nos relations avec les pays de l'UE. Sur le plan économique, ils facilitent l'accès des entreprises suisses à leur principal marché, l'Europe".

Autant de raisons pour les représentants des sept cantons membres de la CGSO à se mobiliser pour dire oui à la reconduction de l'Accord sur la libre circulation et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

Pour tous renseignements:

Les Conseillers d'Etat:

- Michel Probst, Président de la CGSO, canton du Jura, 032 420 52 00
- Pascal Broulis, canton de Vaud, 021 316 20 10
- Jean-Michel Cina, canton du Valais, 027 606 23 00
- Pascal Corminbœuf, canton de Fribourg, 026 305 22 05
- Robert Cramer, canton de Genève, 022 327 29 53
- Philippe Perrenoud, canton de Berne, 031 633 79 01
- Bernard Soguel, canton de Neuchâtel, 032 8896800

Secrétariat de la CGSO, Sylvie Fasel Berger, 079 515 21 11